



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe du Tribunal

de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé au Moniteur belge



2 6 AUUT 2019

Pour le Greffier Greffe

N° d'entreprise : 0722 536 865

Nom

(en entier): SARANDAMINE

(en abrégé) :

Forme légale : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : Rue Borgnet 16 à 5000 Namur

Objet de l'acte : Cession de Parts sociales & Démission - Nomination de gérant

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DU 06 Août 2019

à 09h30

Ordre du jour :

Cession de parts sociales - Démission & Nomination de gérant

Sont Présents :

Monsieur MAHREZ Mohammed-Amine

Mademoiselle FIRZA Saranda

Monsieur NAAK Ahmed

Mr. ALSULMI Hasan Nfaa

L'assemblée générale extraordinaire de ce jour acte

La cession de l'ensemble des parts sociales de Monsieur MAHREZ Mohammed-Amine au profit de Monsieur ALSULMI Hasan Nfaa qui accepte.

La cession de l'ensemble des parts sociales de Madame FIRZA Saranda au profit de Monsieur NAAK Ahmed qui accepte.

La nouvelle répartition est comme suit :

Monsieur MAHREZ Mohammed-Amine ne détient plus aucune part sociale

Mademoiselle FIRZA Saranda ne détient plus aucune part sociale

Monsieur NAAK Ahmed détient 80 parts sociales

Mr. ALSULMI Hasan Nfaa détient 20 parts sociales

L'assemblée acte la démission à partir de ce jour de Monsieur MAHREZ Mohammed-Amine et celle de Madame FIRZA Saranda du poste de gérants et acte la nomination de Monsieur NAAK Ahmed, domicilié à 48 Rue Charles Raemaekers à 1020 Bruxelles (NN68122652117) au poste de nouveau gérant. Son mandat débute le 06/08/2019.

Après avoir épuisé l'Ordre du jour, la séance est levée à 10h30'.

Mr. MAHREZ Mohammed-Amine

Mme. FIRZA Saranda

Mr. NAAK Ahmed

Mr. ALSULMI Hasan Nfaa

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).